

L'Administration et les résultats obtenus démontrent que son intervention est des plus salutaires et, dans certains cas, indispensable.

Mais, dans des mesures qui réclament souvent urgence et célérité, la nature des règlements financiers, créés dans des circonstances toutes différentes de celles qui se présentent dans un pays neuf et dans lequel l'organisation de la propriété foncière ne comporte aucune assimilation avec celle de la métropole, présente à l'Administration des obstacles que, par expérience, je regarde comme presque invincibles.

Les justifications à faire sont des plus compliquées et en fournissant tout ce que l'on peut fournir ici, il se trouve encore qu'il manque une partie des documents qui, réglementairement, devraient accompagner les mandats de recettes et de dépenses. De là des embarras sans nombre et des retards qui souvent empêchent de mener à bonne fin les entreprises commencées. De là aussi un préjudice réel pour la colonie; le dégoût et l'ennui écartant bien des gens qu'effraient les lenteurs et les pertes de temps.

D'un autre côté, le paiement des primes et des dépenses à faire pour les concours agricoles, les envois aux expositions, le Comité consultatif d'administration, d'agriculture et de commerce, ainsi que pour le jardin botanique, paiement ayant pour objet des sommes souvent minimes, occasionne une foule d'écritures et des justifications préalables qui sont dans plusieurs occasions de sérieux embarras.

Enfin, la création d'établissements spéciaux, l'introduction de plantes et animaux utiles ne peuvent avoir lieu qu'au moyen d'une organisation particulière laissant à des hommes spéciaux une latitude et une aisance de mouvements compatibles avec la tâche difficile à mener à bien.

En dernier lieu, l'établissement d'une caisse destinée à recevoir en dépôt les épargnes des travailleurs de la colonie est un besoin qui se fait sentir d'une manière pressante. Par ce moyen les colons et travailleurs, ne craignant ni les vols ni les pertes, pourront conserver un petit capital dont dépend souvent tout leur avenir et ils seront moins disposés à dépenser ce capital en ne l'ayant plus continuellement sous la main.

Pour parer à ces inconvénients et arriver à un résultat satisfaisant, il suffirait de créer une caisse spéciale s'alimentant des subventions du service local et des recouvrements des avances par elle faites. Il existe en France un grand nombre d'établissements de l'espèce et rien n'est plus facile et moins compliqué que leur gestion.

Ces diverses considérations vous ont déterminé, Monsieur le Secrétaire général, à me demander d'établir un règlement destiné à régir une caisse qui prendrait le nom de *Caisse agricole* et serait chargée,